



Augmentation de capital en sarl

Par **majageo**, le **30/06/2009** à **10:15**

Bonjour,
Je détiens 26% dans une SARL qui est en pertes. Mon associé (74%) me demande de rajouter 100 000 euros en compte courant, correspondant, dit-il, à mes 26%. Sachant que je ne pourrai pas réunir cette somme, il me menace d'une augmentation de capital, avec réduction de mes parts.
1/ Pour faire une augmentation de capital, de combien de parts doit-on légalement disposer?
2/ Suis-je obligé de participer à cette mise en demeure?
3/ Il a gonflé son cpte courant. Celui-ci peut-il être considéré comme un compte de réserves?
4/ Comment puis-je me défendre puisque ses intentions sont de "phagocyter" mes parts?
Merci de bien vouloir me répondre DE TOUTE URGENCE.